- Accueil>
- Actualités >
- Rejoindre notre Caisse d'assurances sociales et/ou notre...

Rejoinare notre	Caisse	a'assurances	sociales	et/ou
notre secrétariat	social			

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

**Publication** 

04/05/2022

Flux RSS

Le premier choix de votre client ne s'avère pas être le bon ? Il a jusqu'au 27 juin pour remettre sa démission et rejoindre une autre Caisse d'assurances sociales et/ou un autre Secrétariat social en 2023. Orientez-le vers un partenaire de qualité.

Vous faites face à des clients mécontents de leur Caisse d'assurances sociales et/ou un autre Secrétariat social? Certains souhaitent collaborer avec un partenaire unique, qui réponde à tous leurs besoins? D'autres se sentent concernés par la défense de leur statut d'indépendant ? Suggérez-leur de rejoindre UCM!

Plus de 130.000 indépendants et 30.000 employeurs nous font confiance! Découvrez nos atouts.

#### Tous les services sous un même toit

Chez UCM, l'entrepreneur profite, sous un même toit, d'une gamme complète de services adaptés à chaque étape de la vie de son entreprise. Nous pouvons prendre en charge la gestion liée au statut d'indépendant mais aussi la gestion salariale, pour les employeurs. La gestion est simplifiée avec un seul et unique partenaire.

## Payer la juste cotisation

Nous aidons l'indépendant à estimer ses cotisations sociales afin qu'elles correspondent aux revenus réels.

### **UCM** est proche de ses clients

UCM c'est 24 espaces en Wallonie et à Bruxelles et 1.000 spécialistes pour informer, conseiller et accompagner les indépendants.

# Écouter, comprendre et conseiller

Nous anticipons les questions et les besoins de nos clients communs et nous leur facilitons la vie pour leur permettre de se concentrer pleinement sur leur priorité : leur business.

# Un groupe social 100 % francophone

UCM est le seul groupe social 100% francophone, géré par et pour des indépendants.

#### UCM défend vos intérêts

Nous nous battons au quotidien pour **défendre les intérêts** des indépendants et **améliorer leur statut social, pour représenter les employeurs et faciliter l'embauche de collaborateurs**. Nous l'avons prouvé avec force à plusieurs reprises, notamment avec l'obtention de **mesures essentielles** dans le cadre de la crise Covid-19. Saviez-vous que le droit passerelle est une aide qui existe depuis 1996 grâce à UCM ? Découvrez nos récentes victoires sur <u>UCM.be</u>.

## Une procédure simplifiée pour vos clients

Vos clients souhaitent rejoindre la **Caisse d'assurances sociales UCM** ? Il vous suffit de <u>télécharger notre</u> <u>document de démission</u>, de le compléter et de nous le renvoyer à <u>fiduciaire@ucm.be</u>. Des questions concernant notre Caisse ? Contactez votre Account Manager ou prenez directement <u>rendez-vous en ligne</u>.

Vos clients souhaitent rejoindre le **Secrétariat social UCM** ? Contactez votre Account Manager ou prenez directement <u>rendez-vous en ligne</u>.

Retour aux actualités